Annexe 1.2

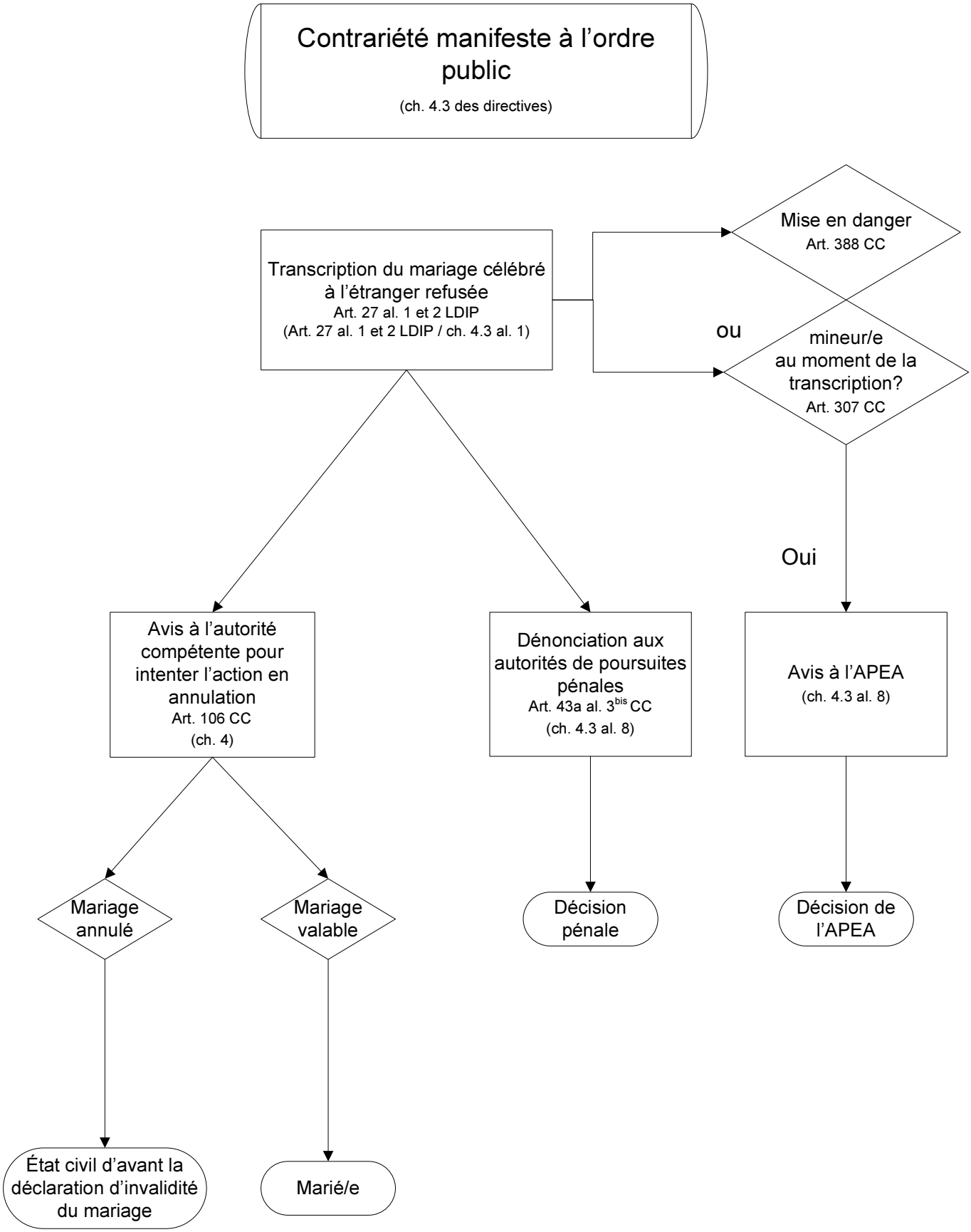
Contrariété manifeste à l'ordre public
(ch. 4.3 des directives)
Transcription du mariage célébré à l'étranger refusée
Art. 27 al. 1 et 2 LDIP
(Art. 27 al. 1 et 2 LDIP / ch. 4.3 al. 1)
Mise en danger
Art. 388 CC
ou
mineur/e au moment de la transcription?
Art. 307 CC
Oui
Avis à l'autorité compétente pour intenter l'action en annulation
Art. 106 CC
(ch. 4)
Dénonciation aux autorités de poursuites pénales
Art. 43a al. 3bis CC
(ch. 4.3 al. 8)
Avis à l'APEA
(ch. 4.3 al. 8)
Mariage annulé
Mariage valable
Décision pénale
Décision de l'APEA
État civil d'avant la déclaration d'invalidité du mariage
Marié/e